Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260402-DELIB19_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, PIEPLU Vincent, LEBOUDEC Christine, HARDY Adriane, LEON-COUSIN Caroline, PENHOAT Cyriane, FRERE François, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, BECQUET Michel, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia.

Absente excusée : Madame Gwénaelle LE BOUCHER a donné pouvoir à M. Vincent BERTHELOT

Secrétaire de séance : Madame Océane Febvre

Date de convocation : le vendredi 27 mars 2026

DÉLIBÉRATION N° 19/2026 – Désignation des représentants des différentes instances

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-7 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L.2121-33,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les représentants de la commune de différentes instances notamment le Comité National des Actions Sociales (CNAS), le Parc Naturel Régional (PNR) ainsi qu'un correspondant défense.

Le CNAS est une association qui propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la Fonction Publique Territoriale et salariés d'établissements publics.

Le PNR Rance Côte d'Emeraude accompagne les collectivités dans leurs projets de protection, valorisation des patrimoines et de développement durable. Cette association aide à la préservation et à la restauration du bocage et veille à la protection des milieux marins, du littoral et du patrimoine maritime.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** les personnes suivantes pour le CNAS :
  - Une élue : Madame Christine LEBOUDEC
  - Un agent : Madame Danièle MELOU

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260402-DELIB19_2026-DE

- **DESIGNE** la personne suivante pour le PNR :
  - Titulaire : Madame Gwénaelle LE BOUCHER
  - Suppléant : Monsieur Jean-Pierre HACQUIN

- **DESIGNE** la personne suivante en correspondant défense :
  - Titulaire : Monsieur Vincent PIEPLU
  - Suppléant : Monsieur Jordan GOUEDART

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Océane FEBVRE

LE MAIRE,
Alain BROMBIN

